

**DEPARTEMENT DU NORD**

**ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE**

**COMMUNE DE WORMHOUT**

**N°AR2022-184**

**A R R E T E**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'entreprise PATTYN rue René Laenec ZI de la Houssage 59930 La Chapelle  
d'Armentières, afin de garantir le bon déroulement de remplacement d'un transformateur et alimentation  
d'un client route d'Herzeele RD17 à Wormhout,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30km/h au droit des  
travaux route d'Herzeele RD17, **et ce, à partir du 31 août 2022 et pour une durée de 30 jours.**

**ARTICLE 2** : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise PATTYN et notamment  
la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

**ARTICLE 3** : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation  
réglementaire temporaire par l'entreprise PATTYN et prendront fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4** : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent  
arrêté.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise PATTYN

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 18 août 2022

Le Maire,  
**Frédéric DEVOS**

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 18/08/2022

Le Maire  
**Frédéric DEVOS**





# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : Pattym Prénom : \_\_\_\_\_  
Dénomination : \_\_\_\_\_ Représenté par : \_\_\_\_\_  
Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : RUE René LAENNEC 21 de la  
Haussoye  
Code postal 59930 Localité : la Chapelle d'A Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : entreprisesdetp @ hotmail.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Erodis Prénom : Ludovic HAELWYCK  
Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : ludovic.haelwyck @ erodis.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_   
Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : Route d'Heizeele  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité : Wormhout

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_  
Description des travaux : Remplacement d'un transformateur et  
alimentation d'un nouveau client  
Date prévue de début des travaux : 31 08 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : \_\_\_\_\_ Date de début de réglementation 31 08 2022  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sans de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée : si nécessaire  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_  
Suppression de voie  nombre de voies supportées \_\_\_\_\_

